



Villejust Informations

A la Une...

GALETTE DES ROIS DES ANCIENS 2017



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a organisé la célèbre galette des rois pour les seniors, le samedi 7 janvier dernier à la Grande Salle des 2 Lacs.

Cet événement a lieu chaque année depuis de très nombreuses années maintenant et la bonne ambiance est toujours au rendez-vous.

Plus de 130 personnes ont participé à ce rendez-vous festif et convivial et pas moins de 30 galettes ont été dégustées à cette occasion, sans parler des bûches glacées et autres friandises. Celles-ci ont permis de désigner les souverains et souveraines d'un jour dans la bonne humeur.

La traditionnelle tombola a permis de tirer au sort 25 participants pour remporter un cadeau supplémentaire. Et tout au long de l'après-midi, les anciens se sont fait plaisir en dansant sur la musique assurée par Staries Show. L'âge ne fait finalement pas perdre le sens des festivités.

C'est aux alentours de 19h, avec une jolie fleur pour les dames et un ballotin de chocolats pour les messieurs, que tous les participants ont regagné leurs demeures avec la ferme intention de revenir s'amuser encore l'année prochaine et c'est donc avec beaucoup de plaisir que nous vous donnons donc rendez-vous en janvier 2018 encore plus nombreux !



Dans ce numéro

Infos Administratives	2 à 4
Cadre de Vie	5
Associations, Loisirs...	6 à 11
Informations Pratiques	12

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE POUR LES MINEURS



Dans un contexte international marqué par des départs de Français - dont certains mineurs - vers des zones de conflits, le Parlement a souhaité établir un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs (article 49 de la loi n°2016-731 du 3 juin 2016, codifié à l'article 371-6 du code civil).

A partir du 15 janvier 2017, tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale, devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire.

Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, le mineur devra être muni de sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport), d'une autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale et de la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie (décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016). L'utilisation du passeport seul n'est plus considérée comme suffisante.

L'autorisation de sortie du territoire sera exigible pour tous les mineurs résidant en France, quelle que soit leur nationalité.

Ce nouveau dispositif vient compléter les mesures judiciaires (interdiction de sortie du territoire) et administratives d'urgence (oppositions à la sortie du territoire) permettant d'éviter un éventuel départ à l'étranger.

Le formulaire d'autorisation de sortie du territoire (Cerfa) est accessible sur le lien :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121>

En cas de fausse déclaration, le signataire de l'autorisation s'expose aux sanctions des articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Important à savoir :

- *Toute autorisation de sortie du territoire ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature*
- *Le formulaire Cerfa est le seul valable. Toute autre forme d'autorisation de sortie du territoire ne sera pas acceptée*
- *Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire à l'heure actuelle*

Le ou les Petits conseils pratiques pour éviter les désagréments :

La plupart des demandes concerneront les enfants qui partent en colonie de vacances, en voyages scolaires, en déplacement avec des membres de la famille ou des conjoints de famille recomposés.

En cette période de troubles, certaines difficultés peuvent apparaître et il serait dommage que les enfants en pâtissent et qu'ils se retrouvent coincés dans un aéroport. Il sera donc prudent de se munir, outre les documents obligatoires (cf ci-dessus) d'une copie de la décision judiciaire fixant les conditions de l'autorité parentale ce qui permettra de faire la preuve que le signataire du formulaire est bien titulaire de l'autorité parentale et qu'il n'est pas soumis à une obligation de double signature.

S'il n'y a pas de décision judiciaire, il serait judicieux de faire signer un formulaire à chaque parent.

Il est en outre à noter que le texte prévoit expressément que ce formulaire pourra être efficacement signé par un des titulaires de l'autorité parentale (qui est le plus souvent partagée entre les parents) sans avoir besoin de l'accord de l'autre (sauf bien sûr en application d'une décision spécifique).





SERVICE SCOLAIRE INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2017/2018

PERIODE D'INSCRIPTION DU 23 JANVIER AU 31 MARS 2017

Il est demandé aux familles d'effectuer l'inscription de leur(s) enfant(s) durant cette période.

NOUVELLES INSCRIPTIONS :

Pour l'école maternelle « Les Tilleuls » :

Enfants nés en 2014 (première inscription)

Nouvelles inscriptions (toutes les classes de la PS à la GS)

Pour l'école élémentaire « Jeanne Chanson » :

Nouvelles inscriptions (toutes les classes du CP au CM2)



Se présenter en mairie à l'accueil muni des documents et des renseignements suivants :

- . le livret de famille
- . le carnet de santé
- . un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- . le formulaire d'inscription à retirer en mairie ou à télécharger sur notre site internet www.mairie-villejust.fr
- . le numéro de sécurité sociale sur lequel est rattaché l'enfant
- . si vous avez une mutuelle, le numéro d'adhérent, son nom et son adresse
- . le numéro d'allocation familiale

Prendre ensuite rendez-vous avec :

Madame RODRIGUEZ, Directrice de l'école maternelle : 01.60.14.46.71

Et/ou

Madame BEDOUT, Directrice de l'école élémentaire : 01.69.31.55.22

ENFANTS DEJA INSCRITS

Pour faciliter vos démarches, seule la fiche individuelle de renseignements 2017-2018 est à remplir (**cette fiche devra être impérativement remplie et déposée en mairie du 23 janvier au 31 mars 2017 au plus tard**).

Cette fiche individuelle de renseignements sera distribuée par le biais des écoles.

Elle peut également être retirée à l'accueil en mairie ou téléchargée sur notre site internet

www.mairie-villejust.fr



Nous vous demandons cette année d'inscrire vos enfants dès maintenant et au plus tard le 31 mars 2017, afin d'obtenir les effectifs le plus tôt possible dans le but de les présenter et défendre auprès de l'Académie une éventuelle ouverture de classe.



L'ECOLE DE LA SECONDE CHANCE A COURTABOEUF

Installée depuis 8 ans dans la zone industrielle de Courtabœuf, au milieu des entreprises, l'école de la 2e Chance accueille des jeunes de moins de 26 ans pour les accompagner à élaborer un projet professionnel choisi.

S'ils ont quitté le système scolaire classique sans qualification, ni diplôme, ils ont la volonté et la motivation de revenir à l'"école" pour s'en sortir.

Ils sont accueillis dans des locaux chaleureux : espaces de travail individuel ou de groupe, salle multimédia, espace détente et même salle de sport. Ils déjeunent au restaurant inter-entreprises avec les salariés de l'e2c et ceux des entreprises voisines.

Ici, nous insistons sur la confiance : la confiance en soi que parfois les jeunes doivent retrouver après un parcours compliqué, la confiance en l'équipe encadrante et la confiance que celle-ci accorde de facto aux stagiaires accueillis.

Grâce à cette bienveillance, les stagiaires pourront construire leur projet professionnel, développer leurs compétences en mathématiques, français, informatique, ... grâce à une pédagogie souple et individualisée, suivre des activités artistiques, culturelles et sportives (partenariat avec le tennis club de Villebon-sur-Yvette) et effectuer des stages dans des entreprises différentes pour découvrir plusieurs métiers, définir et valider leur projet professionnel.

L'école vise à faire prendre conscience au jeune de ses compétences, en valorisant ses acquis, ses progrès et en le responsabilisant.

L'équipe dynamique de l'e2c permet aux stagiaires de s'investir dans la création d'une mini-entreprise, c'est une mise en situation réelle qui permet aux jeunes de développer leurs compétences entrepreneuriales, de leur apprendre à travailler en équipe, de découvrir autrement le monde professionnel ; de participer aux regroupements sportifs et culturels inter-e2c, à des visites d'entreprise, à des réunions d'information collective des centres de formation partenaires, à des rencontres avec des professionnels, à un parcours découverte des métiers du numérique, à l'organisation des Foulées de Courtabœuf.

Chaque stagiaire est accompagné par un formateur référent pendant toute la durée du parcours, le suivi se poursuit pendant une année après la sortie de formation, mais dans les faits bien plus longtemps.

Plus de 80% des stagiaires qui ont poursuivi leur parcours au-delà de la période d'essai ont trouvé une solution : un emploi en CDD de longue durée ou en CDI, une formation diplômante ou qualifiante en adéquation avec leur projet professionnel.

L'école intègre 6 promotions de 16 jeunes par an qui bénéficient, une fois entrés, du statut de stagiaire de la formation professionnelle et sont indemnisés à ce titre par le conseil régional.

POUR INTEGRER L'ECOLE :

Pré-requis :

Avoir - de 26 ans - Avoir quitté l'école depuis un an - Ne pas avoir de diplôme ou de qualification - Maîtriser à minima la lecture et l'écriture de la langue française - Participer à une réunion d'information collective (tous les mercredis à 9 heures)

Plus d'informations :

Ecole de la 2e chance en Essonne

22 avenue de la Baltique

Villebon-sur-Yvette

91953 Courtaboeuf cedex

Tél. : 01 69 29 80 70

[www.e2c-essonne.org/Site de Courtaboeuf](http://www.e2c-essonne.org/Site_de_Courtaboeuf)





GUIDE DU TRI

TRIEZ FACILE, TRIEZ UTILE !

Faire le bon geste de tri est essentiel car un déchet bien trié peut être recyclé ou transformé, donc redevenir utile.

C'est pour vous simplifier le tri et, ensemble, faire progresser le recyclage, que nous avons engagé l'extension des consignes à tous les emballages plastiques.

Vous pouvez désormais **jeter dans le bac jaune tous les emballages ménagers, sans distinction**, qu'ils soient en métal, en papier, en carton ou en plastique !

C'est aussi pour vous simplifier le tri que le SIOM a décidé d'implanter **plus de 70 conteneurs à verre sur l'ensemble de son territoire.**

Ce nouveau Guide du Tri est téléchargeable sur www.siom.fr et a donc été conçu pour vous aider au quotidien. Vous y trouverez toutes les indications utiles et les informations indispensables pour mettre dans le bon bac, déposer au bon moment et au bon endroit ce que vous voulez jeter. Un geste simple aux conséquences directement mesurables pour notre environnement.

Alors, tout simplement, triez pour recycler !

TRIER C'EST UTILE MAINTENANT C'EST + FACILE

**+70 nouveaux
CONTENEURS
À VERRE**
à 2 pas de
CHEZ VOUS

**TOUS
vos emballages
PLASTIQUES**
dans le
BAC JAUNE



Avec le **SIOM** **TRIEZ POUR RECYCLER !**

**DECHETS FERMENTESCIBLES...****C'est bien de les composter, alors pourquoi pas vous !**

30% de nos ordures ménagères sont des déchets fermentescibles, c'est-à-dire des déchets composés de matières organiques biodégradables comme les épluchures de fruits et légumes, le marc de café, les coquilles d'œufs ou encore le carton, ... Qu'attendons-nous pour les valoriser ?

Grâce au compostage, vous allez avoir du compost 100% naturel et gratuit, favorisant notamment la croissance des plantes et apporter des valeurs nutritionnelles à votre jardin.

Le SIOM, en partenariat avec votre mairie, organise chaque année des formations à l'issue desquelles vous récupérez un composteur ou un lombricomposteur.

Le SIOM demande une participation financière de **15 €** pour le composteur de 400 litres ou le lombricomposteur (réservé au jardin de -100m² ou en appartement) et de **20 €** pour le 800 litres.

Le compostage est à la portée de tous, alors, n'hésitez pas à contacter Francine par mël à prevention@siom.fr ou par téléphone au 01 64 53 30 22 - www.siom.fr



CRITERIUM DU JEUNE CONDUCTEUR 2017

**ACTION SECURITE ROUTIERE, VILLEJUST SE MOBILISE****CRITERIUM DU JEUNE CONDUCTEUR
SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 MARS 2017
AU GYMNASSE DE LA POUPARDIERE****APPRENDS LA ROUTE
EN
T'AMUSANT !**

La municipalité de VILLEJUST organise pour la 5^{ème} année en partenariat avec l'Automobile Club de l'Ouest et la préfecture, dans le cadre du Plan Départemental d'Action Sécurité Routière, un Critérium du Jeune Conducteur au Gymnase de la Poupardière

SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 MARS 2017

Les objectifs de cette action sont de sensibiliser, former, éduquer les futurs usagers de la route à la conduite tout en s'amusant. Le dispositif itinérant de l'Automobile Club de l'Ouest se déplace dans toute la France pour aller à la rencontre des jeunes afin de leur apprendre de façon ludique les règles fondamentales de la sécurité routière.

Associations, loisirs, culture

UN ATELIER PRATIQUE par tranche d'âge où les enfants pourront prendre les commandes de **QUADS (6-8 ans)**, **VOITURES (9-11 ans)** et **SCOOTERS (12-14 ans)** tous électriques, ainsi qu'un **ATELIER THEORIQUE** « cours vidéo » animé par un moniteur diplômé



L'ATELIER PRATIQUE ET L'ATELIER THEORIQUE

dureront 1h00.

25 enfants par session



Organisation d'une FINALE le dimanche à 15h45 des premiers de chaque catégorie

PLANNING

Samedi 25 mars 2017

10H00 à 11H00	6 à 8 ans
11H00 à 12H00	9 à 11 ans
13H30 à 14H30	9 à 11 ans
14H45 à 15H45	12 à 14 ans
15H45 à 16H45	12 à 14 ans

Dimanche 26 mars 2017

10H00 à 11H00	6 à 8 ans
11H00 à 12H00	9 à 11 ans
13H30 à 14H30	9 à 11 ans
14H45 à 15H45	12 à 14 ans
15H45	FINALE

***Pour participer au critérium, choisissez un créneau horaire selon l'âge de votre enfant et remplissez le coupon d'inscription ci-dessous.**

***A la suite de votre inscription vous recevrez par mail ou par courrier votre confirmation d'inscription vous indiquant le jour et l'heure de passage.**

ATTENTION

Seuls 25 enfants par session, inscriptions par ordre d'arrivée et selon les possibilités. Si la session que vous choisissez est déjà complète nous vous proposerons un autre créneau horaire.

L'autorisation parentale obligatoire est à remplir également.

Pour rappel, bien que la municipalité ait contracté une assurance lui permettant d'assurer ces journées, nous vous précisons que chaque participant doit posséder une assurance responsabilité civile en cas de problème.

✂.....
 Coupon d'inscription à retourner **IMPERATIVEMENT avant le 17 MARS 2017** en Mairie
 à l'attention de Mlle MONGIS Kathleen.

ENFANT	
NOM	
PRENOM	
AGE	
JOUR CHOISI	
CRENEAU HORAIRE CHOISI	
ADRESSE POSTALE	
Mail	
Téléphone portable des parents	

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)
 Demeurant.....

Autorise mon fils ou ma fille à participer aux épreuves
 du critérium du jeune conducteur organisé par la commune de Villejust

A, le

Signature

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES



Samedi 25 Février

Ouverture des portes : 19h45, début : 20h30
Complexe sportif de La Poupardière 91140
VILLEJUST



Nombreux lots à gagner :

Cave à vin, TV LED, jambon, appareil à raclette, casque bluetooth, caméra sport, smartphone, console de jeux, drone connecté, chaîne Hi-Fi, plancha, lot de dvd, bon d'achat, ...

REGARDS EN ARRIERE



Il faut avoir une certaine dose de toupet pour se livrer à une équipée aussi fantastique que celle qui amena devant le 2^e conseil de guerre, en Décembre 1880, le nommé **César HOURDÉ**, jeune soldat de la classe 1878, appartenant au 76^e régiment de ligne. En voici le récit extrait du compte-rendu des audiences.

Le 4 octobre 1880, **HOURDÉ** ayant 30 centimes en poche, quitta la caserne de l'Ecole militaire et passa la nuit dans les bals et cabarets du quartier. Le lendemain matin, **HOURDÉ**, tournant le dos à la caserne, sortit de Paris par la porte d'Orléans et s'aventura dans la campagne. Vers onze heures, il rencontre un paysan en train de labourer son champ qui lui offrit un morceau de pain et un verre de vin. Il marche, il marche toujours tout droit devant lui. La nuit arrive, il se blottit dans une meule de paille.



La route probablement empruntée par Hourdé lors de son arrivée à Villejust.

Le lendemain, il reprend sa course vagabonde et arrive à cinq heures du soir, l'estomac un peu léger, dans la commune de Villejust, près de Palaiseau. Une fois à Villejust, **HOURDÉ** se présente à la ferme du sieur **ELIE**¹ à qui il annonce que des militaires, en route, devaient venir loger le lendemain chez lui, et, sans plus de formalités, il se fit indiquer l'écurie qui devait être destinée aux chevaux du colonel. **ELIE**, confiant et empressé, fait dîner **HOURDÉ** avec son fils et les serveurs de la ferme.

Pendant le repas, l'inculpé raconte que son régiment venait de terminer ses manœuvres sur Paris et faisait étape à Villejust en s'en retournant à Orléans.

Il se fit ensuite indiquer l'habitation du maire², afin de faire établir les billets de logement, puis il sortit. On ne le revit plus que le lendemain, quand il apporta un billet de logement pour douze hommes et les chevaux du colonel.

Le lendemain, **HOURDÉ** se rendit dès le matin chez le maire de Villejust, décédé depuis, qui donna immédiatement l'ordre à l'instituteur d'établir trente-trois billets de logements qu'il signa séance tenante, **HOURDÉ** qui annonçait l'arrivée du détachement comme immédiate, s'empressa d'aller faire lui-même la distribution des billets de logements chez les habitants auxquels ils étaient destinés. De son côté, le sieur **LOISON**,

l'instituteur, alla retenir le logement destiné au colonel, chez une dame **BLANC**³, qui s'empressa de faire aussitôt les acquisitions nécessaires au repas de l'hôte qui lui était annoncé.

Le même jour, **HOURDÉ** se présente lui-même avec un billet de logement chez le sieur **LAPORTE**⁴, cultivateur, qui l'invite à dîner à sept heures avec toute sa famille. Le dîner achevé, **HOURDÉ** demande qu'on lui prépare un lit et sort sans alléguer aucun prétexte. Entre neuf et dix heures, il fait une nouvelle apparition pour venir chercher son sabre-baïonnette. Avant de s'éloigner pour ne plus revenir, il imagine de prévenir le sieur Laporte qu'il vient de recevoir une dépêche dans laquelle 10 francs lui sont envoyés, et qui contient un contre ordre au sujet de l'arrivée de la troupe. Dans la même journée, **HOURDÉ** s'était présenté avec un billet de logement chez le sieur **BUISSON**⁵, marchand de vins, où il accepta de prendre un verre de vin et un lit pour la nuit.

Le lendemain, en se levant, il annonça son départ, et avant de se mettre en route, il se laissa offrir une tasse de chocolat. **HOURDÉ** s'éloigna en tenue aussi soignée que possible de Villejust, et se rendit dans la commune voisine de Nozay.

Il se présenta chez le sieur **FURET**, maire de la commune, et lui annonça un passage de soixante militaires pour le lendemain samedi à onze heures. Il raconta qu'il en avait déjà logé trente à Villejust, et à l'appui de ce qu'il avançait, il montra un carnet où figuraient les signatures des habitants de Villejust, chez lesquels il avait auparavant fait préparer les logements. Le sieur **FURET** invita l'instituteur à préparer trente billets de logement, qu'il signa en blanc. Ces billets furent remis à **HOURDÉ** qui fut accompagné dans chaque maison du hameau par le sieur **BEILLARD**, garde-champêtre, puis il alla seul en distribuer dix destinés aux habitants qui étaient alors occupés à faire la vendange. Le sieur **BEILLARD** a observé qu'en aucun endroit, **HOURDÉ** n'avait demandé ni argent, ni boisson, ni nourriture. Il a seulement fait une petite dépense qu'il a payée de ses deniers.

Le maire de Nozay, qui s'était mis en route dans la direction de Paris après avoir signé les billets de logement, eut l'occasion, en traversant Villejust, d'être renseigné sur **HOURDÉ**, dont la mission commençait à devenir suspecte, et la gendarmerie prévenue par ses soins, procéda à l'arrestation de l'inculpé qui fut ramené à son corps à Paris, le 11 octobre 1880.

L'information a révélé que ne sachant ni lire ni écrire, le prévenu avait recours à l'obligeance des habitants qui recherchaient eux-mêmes dans le paquet les billets de logements à eux destinés et en délivraient un reçu sur un carnet qu'**HOURDÉ** leur présentait.

A l'audience, l'inculpé reconnaît les faits relevés à sa charge. Il ajoute qu'il n'a fait que « conter des blagues » et que s'il a été hébergé en plusieurs endroits, il n'a jamais rien demandé. Partout on lui a offert. M. le commissaire du gouvernement Bailly prend ensuite la parole et requiert contre **HOURDÉ** l'application de l'article 405 du code pénal, comme s'étant rendu coupable d'escroquerie. M^e Camille Pinta, tout en reconnaissant la gravité, au point de vue de la discipline militaire, des faits dont son client s'est rendu coupable, soutient qu'ils ne sauraient constituer le délit d'escroquerie, par la raison que, suivant lui, **HOURDÉ** n'a pris aucune fausseté qualité, et n'a eu recours à aucune manœuvre frauduleuse. Le défenseur conclut à l'acquittement. Le conseil, après en avoir délibéré, acquitte **HOURDÉ** à la minorité de faveur.

Source : « **LE JOURNAL DU LOIRET** » en date du 25 Décembre 1880
Pour REGARDS EN ARRIERE, Thierry ETIENNE

NDLR : Le texte ci-dessus est une retranscription in-extenso de l'article original

¹ Jean ELIE, époux de Louise BOURDON. Le fils cité ici est celui de Louise, Armand GUION. En 1876, ils ont 2 domestiques : Laurent DUFARD et Jean CARLOT. En 1881, ceux-ci sont remplacés par les charretiers Alexandre HOUDON et Gustave LECOEUR et le vacher d'origine suisse Christian HAUSSSELMANNE. La ferme en question est située de nos jours en face du parking de la boulangerie. Ils sont déclarés cultivateurs donc non propriétaires de la ferme. Ils habitaient probablement dans les habitations situées à gauche en entrant dans la cour de ferme. Les ELIE sont voisins de Rose SANGLIER et Cécile FOSSE, sa fille. Elles possèdent cette ferme et habitent la maison de maître située à droite de la grille encore en place. Jean ELIE sera élu maire en 1881. **HOURDÉ**, en sortant de Paris par la porte d'Orléans, a peut-être suivi la RN20 jusqu'à la Ville-du-Bois, puis est passé par Saulx-les-Chartreux et arrivé à Villejust par la côte de Saulx. Ou bien, il a quitté la RN20 à Massy, pris le CD59, est passé par la côte de la mine et rentré à Villejust par la route de Villebon actuelle arrivant ainsi directement face à la ferme ELIE.

² Victor LAPORTE est voisin de François Léon LOISON, instituteur et secrétaire de mairie, époux de Marie Olive BRETON. En 1881, la mairie, l'école et le logement de l'instituteur étaient situés dans une maison aujourd'hui détruite pour faire place au bassin d'agrément et à l'arrêt de bus installés rue de la mairie.

³ En 1881, il n'y a pas de femme nommée BLANC habitant la commune. Par contre en 1876 et 1881 est recensée Clémentine BLOT épouse de Jean-Baptiste MARSAULT, jardinier à la propriété dite « Les Pavillons ».

⁴ Victor LAPORTE élu en 1880.

⁵ Café de Villejust, actuellement nommé le « Break'Café ».



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

B
I
B
L
I
O
T
H
E
Q
U
E
M
U
N
I
C
I
P
A
L
EPOUR HALLOWEEN, LES ENFANTS S'ETAIENT DEGUISES !

Le 31 octobre dernier, un vol de sorcières est passé par la bibliothèque, semant la panique et ÉNORMÉMENT de bonbons, jetant des sorts aux nombreux enfants venus se maquiller et boire du jus de citrouille !

Il y avait la **Sorcière Camomille**, sa cousine **Ratatouille** et leurs amis fantômes, menés par le **Vampzomb Mordicus**. Mais quelle partie de rigolade, en fin de compte !

Rendez-vous est pris le 31 octobre prochain...

L'HEURE DU CONTE

4 janvier 2017

Valérie avait choisi de nous raconter l'histoire de *la grenouille à grande bouche*, les mésaventures de *la fée Kiki* face à la méchante sorcière, le conte du *mystérieux chevalier sans nom*, et d'autres histoires surprenantes !

Retrouvez la liste de ces belles histoires lues pendant l'Heure du Conte tout au long de l'année : un registre est à votre disposition à la bibliothèque.

Pour la prochaine Heure du Conte (mercredi 1er février à 16h30), Valérie nous lira ... **une, deux, trois histoires d'Amour... ou plus!**



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

NOËL A LA BIBLIOTHEQUE !

Merveilleuse période de Noël !

C'est le moment de redécouvrir les contes d'Andersen, mais aussi de plonger dans les belles histoires de Père Noël, de neige ou de cadeaux. La bibliothèque vous a proposé des récits du monde entier et des manuels de fabrication des décorations de Noël, pour grands et petits !

Cette année, le village de Noël tout scintillant de neige nous invitait à suivre le Père Noël et ses rennes volant au-dessus des maisons illuminées.

Et dans le sapin, les petits enfants observateurs avaient bien repéré les bonbons et les cannes en sucre d'orge à distribuer... Bien vu les gourmands !



RANDONNEES PEDESTRES



Prenez de bonnes résolutions, venez marcher !

Voici le calendrier des randonnées pédestres

Lundi 06 février	lieu non précisé	Marcelle
Lundi 13 février	lieu non précisé	Monique
Lundi 20 février	lieu non précisé	Monique
Lundi 27 février	lieu non précisé	Annick
Lundi 06 mars	lieu non précisé	Chantal et Christian Bourgès

RDV à Nozay, parking du cimetière à 13h30, départ 13h45 précises.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Michèle JOUBIN au 06 62 59 84 34.

D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous. Allez visiter le site www.randulis.com



Associations

Pour la parution du n° 435,
les articles associatifs à faire pa-
raître devront parvenir en
mairie au plus tard le

Lundi 13 février 2017

Ramassage des encombrants

Vendredi 10 février 2017

Retrouvez toutes les dates sur
notre site internet :

www.mairie-villejust.fr



Horaires d'ouverture de la mairie (services fermés au public le mercredi)

Accueil - CNI - sacs végétaux	01.69.31.74.40
Affaires générales - Etat civil	01.69.31.74.43
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Affaires scolaires	01.69.31.74.42
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Urbanisme	01.69.31.74.46
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin	de 09h00 à 10h30
Services techniques (secrétariat)	01.69.31.74.46
Fax	01.60.14.65.82

Bureau Municipal

Serge PLUMERAND	Maire	
Igor TRICKOVSKI	1 ^{er} Adjoint	Affaires Générales, Sécurité, Démocratie Locale, Culture
Sylvie ARMAND-BARBAZA	2 ^{ème} Adjointe	Finances, Affaires Scolaires et Périscolaires
Didier MEZIERES	3 ^{ème} Adjoint	Urbanisme, Aménagement du Territoire, Travaux
Estelle QUADJOVIE	4 ^{ème} Adjointe	Communication, Information, Jeunesse
Sauveur CONCORDIA	5 ^{ème} Adjoint	Environnement, Développement Durable, Entretien du Patrimoine

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :
Pascale BABOIN - Cabinet du Maire - 01 69 31 74 41
Email : cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr

Conception et rédaction :

Liliane GASPARIK

Contact :

gasparik.liliane@mairie-villejust.fr

